

Journée Rhônealpine 2024 - 28 septembre

Avec



et



Adaptation au quotidien

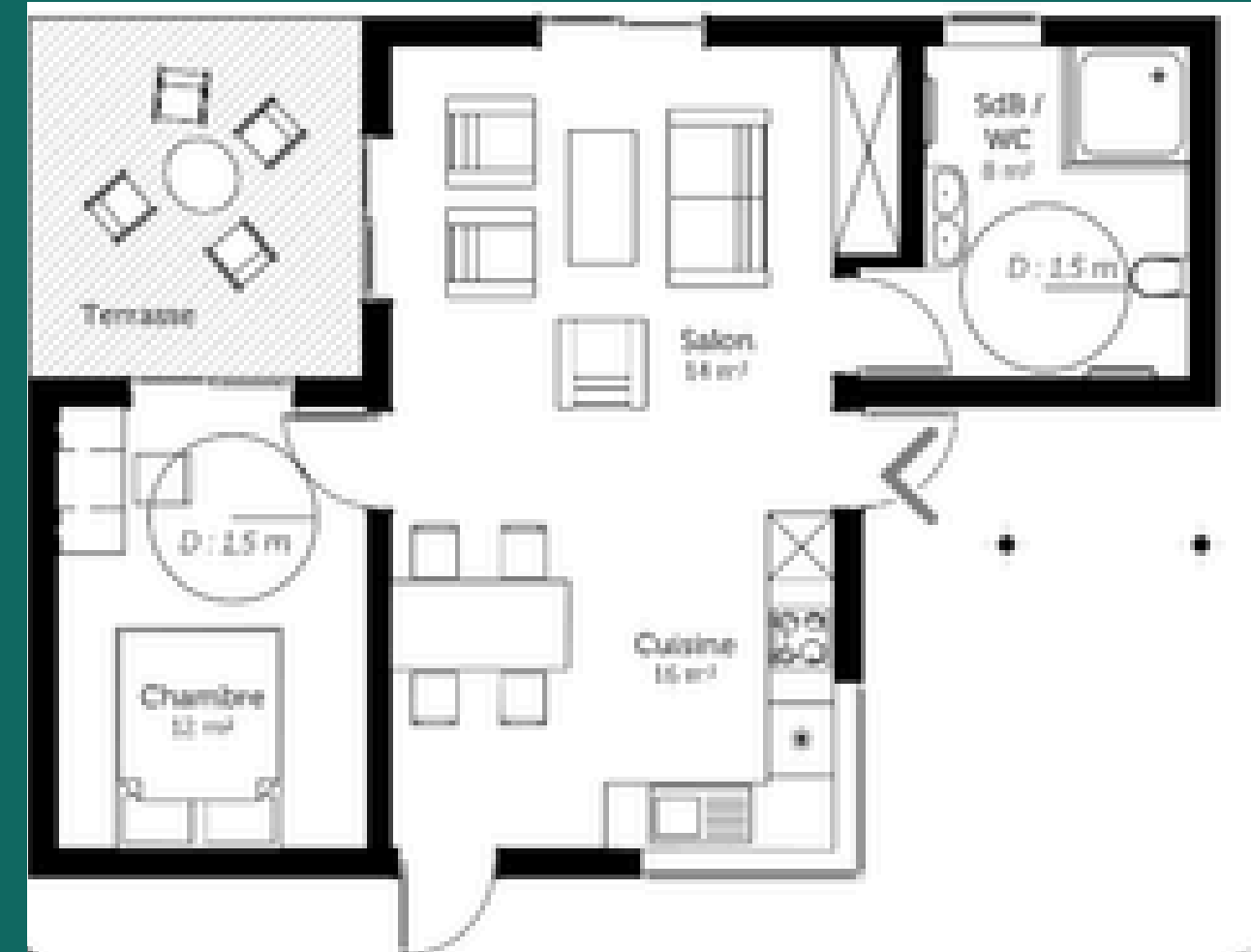
Des aides techniques à l'aménagement du domicile



S. SMITE, assistante sociale (Réseau SEP)
G. FERLAY, ergothérapeute DE (HCL)
D. PITIOT ergothérapeute DE (MDPH)

Plan

1. Qu'est ce qu'une "situation de handicap" ?
2. Les objectifs de l'adaptation du quotidien
3. Room tour des adaptations de base possibles
4. Les démarches nécessaires
5. Les financements possibles



● Qu'est ce qu'une "situation de handicap" ?

« [...] toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne [...] » Article L114 - code de l'action sociale et des familles



80% des handicaps sont invisibles

Les objectifs de l'adaptation du quotidien



Favoriser l'accessibilité



Améliorer la participation



Limiter la fatiguabilité



Retrouver un rôle social

Room tour des adaptations de base possibles

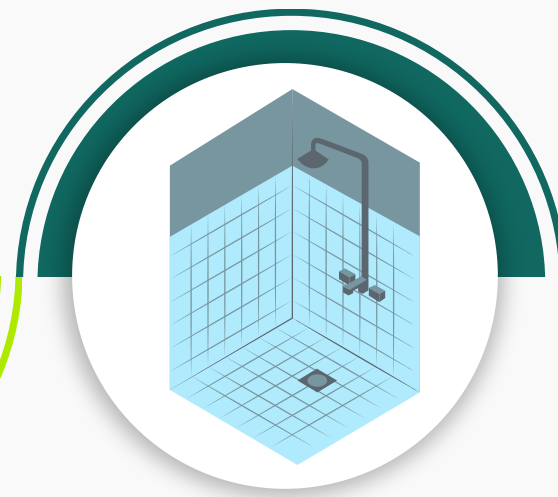
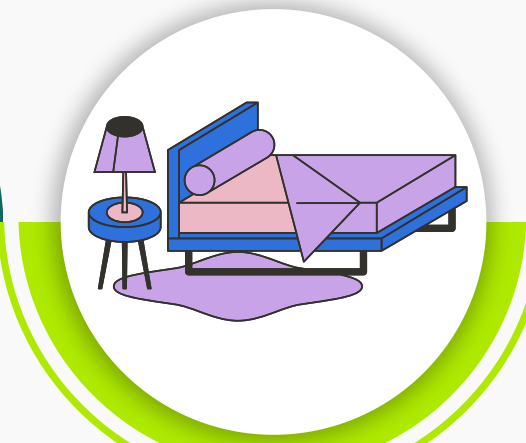
Le salon



L'extérieur



La cuisine

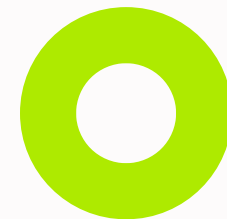


La salle de bain

Les WC



L'extérieur



Rampes d'accès et de seuil sécuritaires

Mains courantes et points d'appui

Gardes corps et bordures en regards des balcons

Revêtements de sol adaptés



Mais aussi :

→ Eclairage suffisant des accès

→ Repères podotactiles sur les trajets

→ Automatisation des portes d'entrée et du garage

→ Espace de sortie du véhicule suffisant

Dispositifs fixes ou amovibles selon les besoins (de la personne et de son entourage)

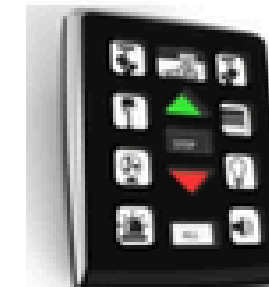
LE SALON



Des espaces dégagés
Un éclairage adapté
Un siège avec assise ferme, haute et des accoudoirs
Les objets du quotidien à portée de main
Garder la pièce au frais



Plots rehausseurs, fauteuil releveur, siège adapté
Solutions de domotisation et d'alerte à distance
Climatisation



La cuisine

Desserte à roulettes

Pour réduire le port de charges



Siège assis/debout

Pour limiter la station debout prolongée



Support de bras

Pour faciliter les repas



Couverts adaptés

Pour faciliter la préparation

Et au niveau de l'aménagement de la pièce

Ranger les ustensiles à bonne hauteur pour éviter de se pencher ou de se mettre sur la pointe des pieds
Retirer les éléments bas pour faciliter l'approche et le positionnement près des éviers et plans de travail
Prévoir une table assez haute pour pouvoir passer les jambes

Sinon

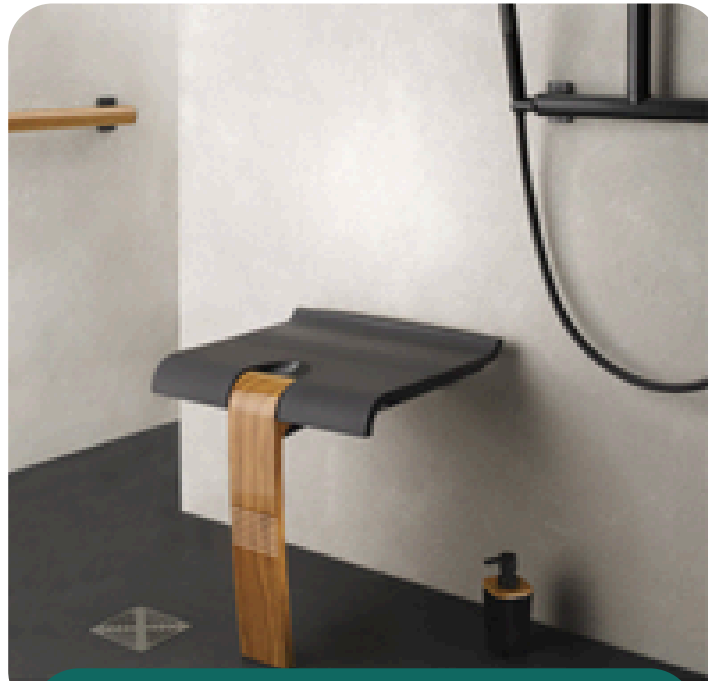
Des solutions de cuisine adaptées existent avec plans de travail et mobilier à hauteur variable

LA CHAMBRE



- Un lit rehaussé
- Un espace suffisant pour se déplacer
- Une barre de redressement
- Des placards à hauteur adaptée
- Pas de tapis ou d'objet au sol

La salle de bain



Un siège dans la douche

Tabourets, strapontins, chaise de douche fixe ou à roulettes....

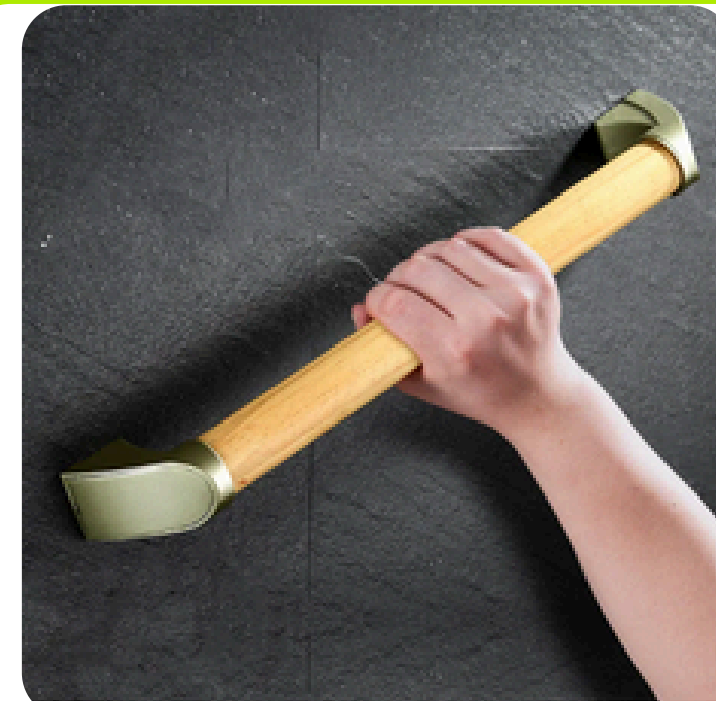
Douche sans rebord de préférence (à l'italienne ou avec un bac extra-plat)



Ou dans la baignoire

Planche ou siège pivotant de baignoire

Préférer une baignoire à une douche avec rebord



Des points d'appui

Barre d'appui à fixer au mur à l'entrée et la sortie de la douche ou de la baignoire

Eviter les barres d'appui à ventouses



Des antidérapants

Tapis, bandes autocollantes

Les WC

1

Points d'appui fixes

2

Cuvette haute de préférence



3

Ouverture de la porte vers l'extérieur

4

WC suspendus

04

Où retrouver les normes PMR

Pour les établissements recevant du public



A domicile, elles sont à adapter

En fonction des besoins spécifiques de la personne

Et les catalogues d'aides techniques ?

tousergo.com

identites.eu

hoptoys.fr

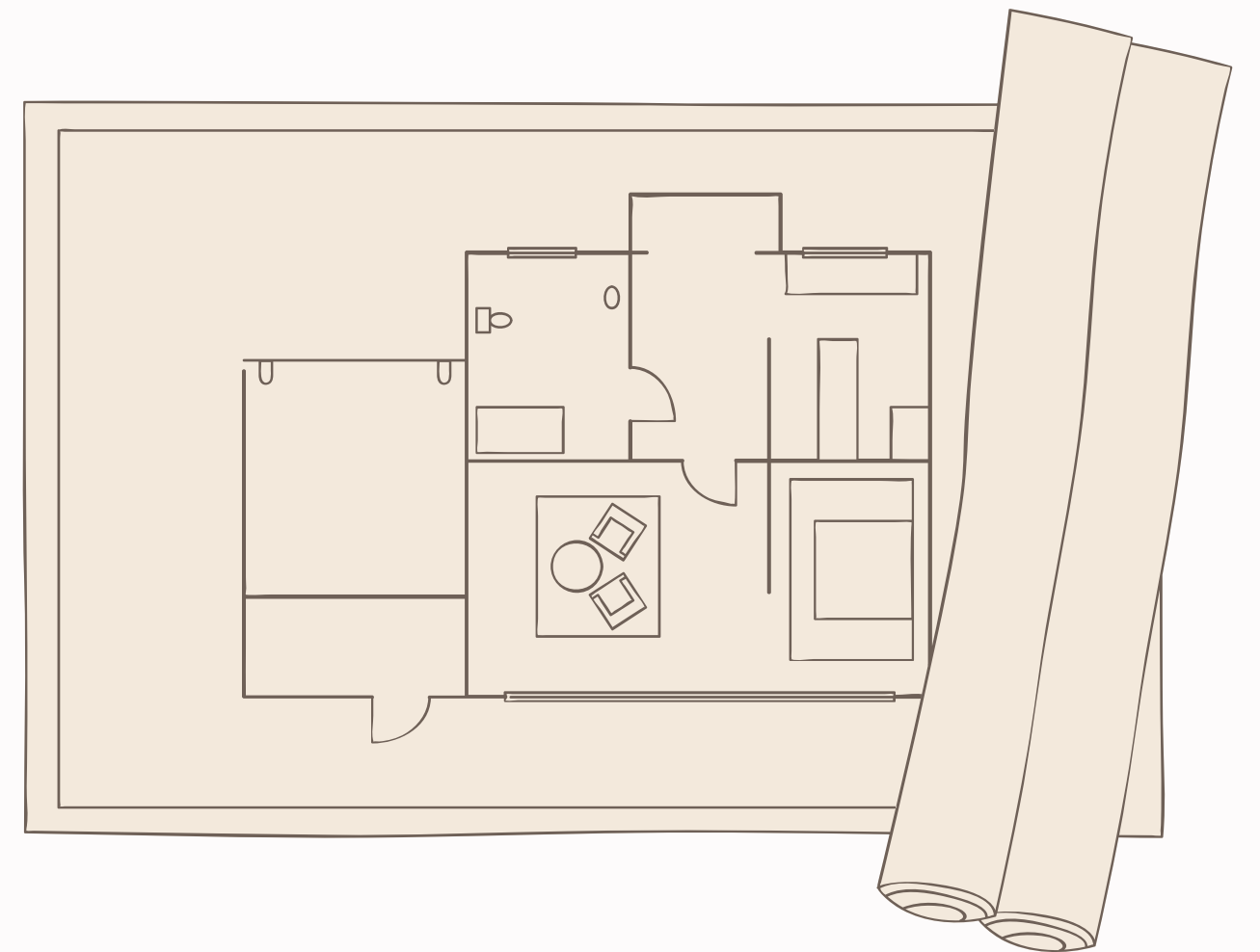
cree.fr

On peut aussi en trouver de nombreuses chez les revendeurs de matériel médical et dans les magasins de bricolage

Il est également possible de tester de nombreuses aides techniques avec le CRIAS, dans un appartement adapté via le CICAT ELSA : crias-elsa.fr

Comment bénéficier d'une visite à domicile par un ergothérapeute ?

- Via un accompagnement en service de réadaptation
- Par certaines équipes mobiles et accompagnement médico-sociale
- Lors une intervention de la MDPH
- En prise en charge libérale
- Via des organismes d'adaptation des logements
- Par certains bailleurs
- Via certaines mutuelles ou assurances
-



Processus d'aménagement du domicile



Contact auprès d'un
ergothérapeute




Visite à domicile avec
l'ergothérapeute



Lien avec les artisans et
établissement des devis



Accords des bailleurs



Validation des
financements



Réalisation des travaux par
les organismes

Les Financements

Il est possible de se tourner vers certains organismes afin d'avoir de l'aide pour adapter ou aménager mon logement:

- MDPH
- APA
- SECURITE SOCIALE
- MUTUELLE...



Je relève de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

- *avoir moins de 60 ans*
- ou*
- *justifier que les séquelles de la maladie étaient déjà présentes avant mes 60 ans.*
- ou*
- *être en activité professionnelle*
- et*
- *remplir les critères d'éligibilité à la PCH*



Je relève de l'Allocation pour la Perte d'Autonomie (APA)

- *avoir plus de 60 ans*
- et*
- *Avoir un GIR de 1 à 4*



Maison Départementale des Personnes Handicapées

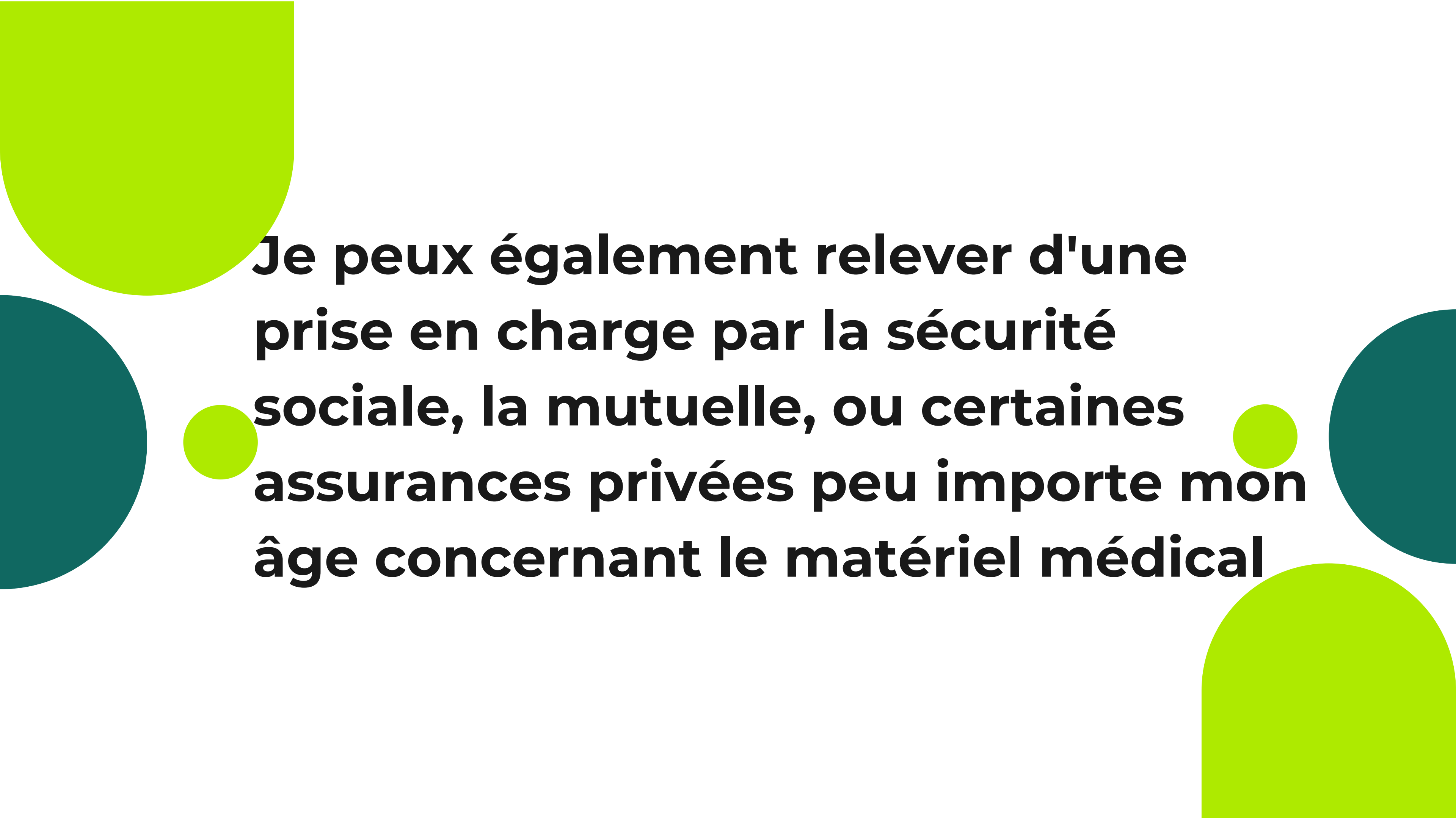
- **Prestation de Compensation du Handicap(PCH)**
Matériel/ aménagement du logement

- **Fond de Compensation du Handicap**
à solliciter après la PCH et soumis à conditions de ressources





Allocation Perte d'Autonomie



**financement de l'aménagement du logement et matériel médical
(soumis à conditions de ressources)**




Je peux également relever d'une prise en charge par la sécurité sociale, la mutuelle, ou certaines assurances privées peu importe mon âge concernant le matériel médical



Jusqu'à maintenant, 3 types d'aides nationales pour l'adaptation du logement au vieillissement coexistaient, rendant le processus hétérogène et peu lisible pour les bénéficiaires





ANAH
“ Habiter Facile “
60 ans tous GIR
revenus très
modestes/modestes

CNAV
“ Habitat et cadre de vie”
Age : pas d'âge ; GIR 5-6
Grille selon revenus

Crédit d'impôt

Logement : résidence principale,
propriétaires occupants ou
bailleurs, locataires avec accord
 bailleur

Logement : résidence principale, propriétaire ou
locataire.

Personnes âgées ; GIR 1-4
Seuils de revenus variables





**A partir du 1er janvier 2024, une aide
unique : MaPrimeAdapt'**

The image features a decorative graphic on the left side consisting of three green shapes: a small circle, a medium semi-circle, and a large semi-circle. A solid teal vertical bar runs along the right edge of the image. The text is centered horizontally and positioned in the white background area.

ANAH

Agence Nationale de l'Habitat


**aide au financement de l'aménagement du logement avec la création de
MaPrimeAdapt'**



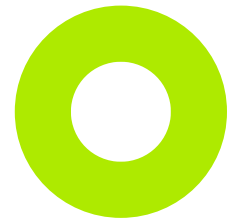
MaPrimeAdapt' c'est quoi?

Depuis le 1er janvier 2024, l'aide MaPrimeAdapt' finance la réalisation des travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées et celles en situation de handicap. Elle est accessible aux propriétaires occupants et locataires du parc privé





MaPrimeAdapt' devient l'aide à la pierre unique sur tout le territoire y compris les départements et régions d'Outre-Mer, en lieu et place des aides actuelles de l'Anah, de la CNAV et du Crédit d'impôt.



Les Critères

- **Cette aide bénéficie aux propriétaires occupants et aux locataires du parc privé à partir de 70 ans, sans condition de perte d'autonomie, dans une logique de prévention.**
- **Elle est également ouverte aux personnes entre 60 et 69 ans sur condition de GIR ainsi qu'aux personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge, justifiant d'un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50% ou éligibles à la prestation de compensation du handicap (PCH).**



**Elle peut financer entre 50 et 70 % du coût des travaux
d'adaptation de votre logement, dans la limite de 22.000 euros
le montant de l'aide varie en fonction des ressources
elle s'adresse aux foyers avec "revenus modestes ou très
modestes"**

SOLIHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

**Favoriser l'accès et le maintien dans l'habitat des personnes défavorisées,
vulnérables et fragiles**



Il existe plusieurs équipes SOLIHA qui peuvent vous accompagner en fonction de votre lieu d'habitation

01

Le contact

contacter SOLIHA qui enverra une fiche de renseignements à compléter et une liste de justificatifs à fournir

02

La fiche projet
compléter la fiche et la renvoyer rapidement à SOLIHA

03

la visite technique
rdv avec un technicien pour visiter mon logement: diagnostic, conseils travaux et financements possibles

04

LE DEVIS
lorsque les travaux sont définis, je demande un devis par une entreprise ou artisan de mon choix que j'envoie à SOLIHA

05

LE FINANCEMENT

un conseiller vous aide à finaliser auprès des organismes financeurs

06

LES TRAVAUX
après accord des subventions les entreprises peuvent commencer les travaux.
un délai de 12 mois est accordé pour effectuer les travaux

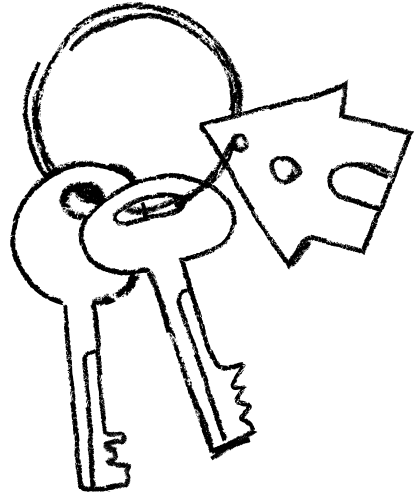
07

LES SUBVENTIONS
après que les travaux aient été faits, envoyez à SOLIHA factures. les demandes de paiement des subventions seront envoyées au financeur



PCH

**Fond de compensation
du Handicap**



Je suis propriétaire

j'occupe mon logement et j'ai moins de 60 ans

ANAH

SOLHA

APA



**ANAH
SOLIHA**



Je suis propriétaire

j'occupe mon logement et j'ai plus de 60 ans

courrier médical

PCH

FDC

**Je suis locataire du parc
social ou privé**

ANAH

SOLIHA

(parc privé)

Bailleurs

APA



https://www.

[service-public.fr](https://www.service-public.fr)

[anah.gouv.fr](https://www.anah.gouv.fr)

[soliha.fr](https://www.soliha.fr)

[handicap.gouv.fr](https://www.handicap.gouv.fr)

[aide-sociale.fr](https://www.aide-sociale.fr)

[monparcourshandicap.gouv.fr](https://www.monparcourshandicap.gouv.fr)

